

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt deux à 18 heures, le treize octobre, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le sept octobre deux mil vingt deux, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	68
Nombre de votes	80

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 68

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE – **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT - **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECAILLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Martine BILBAUT, Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Aline CHATELAIN, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Sylvie LABADENS, M. Gérard LAURENT M. Jean-Pascal LEROUGE, Mme Sylviane LIENARD, M. Stéphane MAURICE, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Sylvain TRANOY, M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT, M. Thierry BOUTEMAN - **ESNES** : M. Olivier GOBERT - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : Mme Fernande LAMOURET – **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD – **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS, M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS – **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **NOYELLES SUR ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ - **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES – **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvonne RINGEVAL – **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX - **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE – **THUN-SAINT-MARTIN** : Henri DESPRES - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL – **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ - **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 10

CAMBRAI : Mme Dominique GAILLARD, titulaire qui donne procuration à Mme Sylvie LABADENS, titulaire – M. Christophe SIMPERE, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Marie DEVILLERS, titulaire – M. Benoit VAILLANT, titulaire qui donne procuration à M. Gilbert DRAIN, titulaire - M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Gérard LAURENT, titulaire – M. François-Xavier VILLAIN, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE - **ESCAUDOEUVRES** : M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire – **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX, titulaire qui donne procuration à M. Daniel POTEAU, titulaire - **MASNIERES** : Mme Christelle COUTANT, titulaire qui donne procuration à M. Francis NOBLECOURT, titulaire - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Christian DUMONT, titulaire qui donne procuration à Mme Martine LABALETTE, titulaire - **VILLERS-PLOUICH** : M. Pascal BRUNIAUX, titulaire qui donne procuration à M. Gérard ALLART, titulaire.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 2

HONNECOURT-SUR-ESCAUT : M. Jean-Pierre GOLEBIEWSKI, titulaire qui donne suppléance à M. Jean-Michel TISON, suppléant - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME, titulaire qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ, suppléant.

Nombre de conseillers communautaires absents : 12

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. François WIART - **CANTAING-SUR-ESCAUT** : M. Éric PARENT - **CAUROIR** : M. Benoît DHORDAIN - **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ - **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ.

Secrétaire de séance : M. Romain MANESSE.

D2022-10-09 : TRANSPORTS – MODIFICATION DES STATUTS DE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

Rapporteur : Mme GOSSELET, Vice-présidente

Créé en décembre 2009 à l'échelle de l'ancienne Région Nord-Pas-de-Calais, le Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports est devenu Hauts de France Mobilités par un arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 2018.

Ce Syndicat, dont les missions sont la coordination de l'offre transport, les systèmes billettiques, l'information aux voyageurs, la tarification coordonnées dans une approche intermodale et régionale, a vocation à regrouper les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM).

La loi d'orientation des mobilités dite loi LOM promulguée le 24 décembre 2019, permet aux communautés de communes volontaires de prendre compétence en matière de mobilité. Ces nouvelles AOM peuvent devenir membres d'un syndicat tel que Hauts de France Mobilités.

Nombre de nouvelles AOM de la Région ont souhaité rejoindre Hauts de France Mobilités. Il s'étend désormais sur de nouveaux territoires et porte le nombre d'adhérents à 30.

La CAC a reçu un courrier en date du 21 juillet 2022 nous informant de modifications statutaires du Syndicat Mixte Haut de France Mobilités. Il nous est demandé de faire adopter celles-ci.

Au-delà de l'intégration de nouvelles intercommunalités dans le syndicat mixte, il est opéré un changement dans les recettes du syndicat mixte :

En premier lieu, la révision proposée implique une modification du système de cotisation. En effet, la CAC qui payait une cotisation de 3 097.17€ (chiffres 2021) par an est maintenant soumise à honorer une cotisation de 15 centimes par habitant, soit un montant de l'ordre de 12 300€.

En second lieu, la révision proposée implique le prélèvement d'un versement mobilité additionnel au taux de 0,1%, assis sur la même base que le versement mobilité connu actuellement. La conséquence une contribution des employeurs privés et publics du territoire de la CAC à hauteur de 480 000 €, dont 3 000 € pour la Communauté.

Cette décision a été prise en conseil syndical de janvier 2022, pour une application à partir de 2023.

Ce dispositif du versement mobilité additionnel s'applique seulement aux AOM dont l'aire urbaine fait plus de 50 000 habitants et incluant au moins une commune centre de plus de 15 000. Cela revient à appliquer le versement mobilité additionnel à cinq AOM c'est-à-dire les Communautés de Saint-Omer, Saint-Quentin, Soisson, Château Thierry et Cambrai.

L'instauration de ce versement mobilité additionnel, selon ces modalités sont de nature à créer de fait une iniquité territoriale dans la participation au financement du syndicat mixte. Certains territoires vont en effet contribuer de manière plus importante au financement de politiques publiques qui concerneront indifféremment l'ensemble des territoires du ressort du syndicat mixte.

De plus, la situation économique que subissent actuellement les acteurs du territoire cambrésien, en raison des tensions sur les prix de l'énergie, des matières premières et de la pression fiscale étatique existante n'est pas de nature à rendre acceptable l'actionnement d'un levier fiscal supplémentaire.

Par ailleurs, la contribution de la Région passe de 350 000€ à 500 000€ par an. Toutes les intercommunalités voient leur cotisation largement augmenter.

Au regard des éléments précédemment énoncés, le conseil communautaire a, à l'unanimité, décidé :

- de ne pas adopter les nouveaux statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilité,
- d'autoriser M. le Président à engager toutes démarches.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an -susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER

Publié sur le site internet le 04 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25 octobre 2022

Reçu en préfecture le 25 octobre 2022

Identifiant de télétransmission : ID : 059-200068500-20221025-D2022_10_09-DE